

**CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS**  
**SEANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 18 FEVRIER 2009 à 20 H**

Tous les conseillers sont présents

Secrétaire de séance : Karine Bassard

1. Avenant N°1 au contrat de maîtrise d'œuvre station d'épuration

L'avenant a pour objet de mettre à jour les honoraires de la mission de la maîtrise d'œuvre pour prendre en compte la modification du programme de l'opération.

En effet, le projet initial consistait en la mise aux normes de la station d'épuration existante, or le coût aurait été trop important et le choix de la construction d'une nouvelle station d'épuration de traitement des eaux et des boues produites a été décidé.

L'augmentation de la complexité du dossier a entraîné une augmentation de la durée du chantier et donc des honoraires de cabinet d'ingénierie IRH.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le règlement de l'augmentation des honoraires d'IRH pour un montant supérieur de 16.184,37 € HT aux prévisions initiales.

2. Résultat de la consultation centre aéré, salle polyvalente

Le 27 janvier, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour étudier les 31 offres qui ont été reçues pour la rénovation du centre aéré et la mise aux normes de la salle polyvalente.

M. Crepey a remis l'analyse des offres.

• *Lot N°1 : maçonnerie*

Le conseil municipal choisit à l'unanimité l'entreprise Baudot pour un total de 14.475,75€ HT.

• *Lot N°2 : toiture (désenfumage de la salle polyvalente)*

Le conseil municipal choisit à l'unanimité l'entreprise Espace Couverture pour un total de 7.389,14€ HT.

• *Lot N°3 : menuiserie*

Le conseil municipal choisit à l'unanimité l'entreprise Chaineaux pour un total de 23.752,81 HT.

• *Lot N°4 : plâtrerie / isolation*

Le conseil municipal choisit à l'unanimité la SARL Pereira pour un total de 19.606,18€ HT.

• *Lot N°5 : carrelage*

Le conseil municipal choisit à l'unanimité la SARL Pascual pour un total de 9.449,58€ HT.

• *Lot N°6 : plomberie / sanitaire*

Le conseil municipal choisit à l'unanimité l'entreprise Thermie Auxois pour un total de 8.426,68€ HT.

• *Lot N°7 : électricité / chauffage électrique / VMC*

Le conseil municipal choisit à l'unanimité l'entreprise Connan pour un total de 8.369€ HT.

• *Lot N°8 : escalier de secours*

Le conseil municipal choisit à l'unanimité l'entreprise Bergeot Tainturier pour un total de 8.800€ HT.

3. Désignation de délégué au collège électoral de la commission locale d'énergie

Il s'agit d'élire nos représentants aux Commissions Locales d'Energie qui éliront les membres qui siègeront au SICECO.

Gérard Bijard se présente au poste de délégué titulaire. Il est élu à l'unanimité.

René Desserée se présente au poste de délégué suppléant. Il est élu à l'unanimité.

4. Règlement du columbarium

La complexité du dossier nous amène à constituer une commission chargée de l'étude du règlement du columbarium.

Feront partie de ce groupe de travail : Christian Desbois, René Desserée, Andrée Hébert-Deguisse, Maurice Lejeune, Eric Piesvaux et Annick Radigon.

5. Maison Nicolle

Le Conseil Municipal décide de vendre au plus offrant l'ancienne maison Nicolle (sans le terrain attenant ni l'ancien atelier), avec un prix plancher de 10.000 €.

Les documents permettant la remise d'une offre d'acquisition seront à retirer au secrétariat de mairie à partir du 25 avril prochain.

6. Terrain Maggioni

Aucune proposition de vente n'ayant été reçue, le conseil municipal diffère la décision.

7. Affaires diverses

- Demande ONF

L'Office National des Forêts, inquiète sur l'avenir forestier, demande notre soutien.

La décision est prise de signer le courrier établi par l'Assemblée des maires de Côte d'Or, par 16 voix pour et 3 abstentions.

- Terrain d'implantation bâtiment catéchèse

Madame Garnier, Monsieur Piesvaux, Monsieur Adam, l'abbé Houdart, Monsieur Chevillard et Monsieur Lemaréchal se sont réunis pour décider de l'implantation d'un bâtiment destiné exclusivement à la catéchèse et aux réunions paroissiales.

Un bail à construction est proposé. La commune restera propriétaire du terrain et deviendra propriétaire du bâtiment qui y sera construit.

A l'unanimité, le conseil municipal est d'accord pour l'établissement d'un bail à construction pour l'association diocésaine pour une durée de 60 ans moyennant un loyer de 40€ / mois.

- 20<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage Pouilly en Auxois / Lenningen

La présidente du jumelage souhaite connaître le nombre de conseillers municipaux qui prendront part au voyage organisé les 15/16 et 17 mai prochains.

- Réunion avec les jeunes

Sophie Roger commente les résultats de l'enquête distribués aux jeunes du collège et de Pouilly.

Une première réunion a eu lieu le samedi 7 février. La seconde aura lieu le samedi 28 mars à 17h30 pour affiner les intérêts et les propositions.

- Site internet

Une consultation a été lancée en novembre 2008. 2 sociétés y ont répondu : Magnus et Illicoweb.

Le choix s'est porté sur la société Illicoweb.

- Demande de subvention Côte d'Or cycliste

Le tour de Côte d'Or Cycliste envisage de faire de Pouilly en Auxois une ville départ de l'épreuve le 31 mai.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 1.000€.

- Ordures ménagères

Malgré plusieurs demandes à la communauté de communes (qui a la compétence des ordures ménagères), le nettoyage des points d'apport volontaire n'est pas effectué.

Le dossier a été évoqué avec Madame la sous-préfète ; une issue favorable est envisageable.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**